

## Procès verbal de la séance du 27 avril 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames RIBOULOT MC, REBMANN V, SCELLIER P, et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, ESTANQUEIRO B, REGNAULD G, VERNEAU R

**Absents excusé** : Mesdames MOUROT E, MICHON B, JIMENEZ ORTIZ C et Messieurs DRAPIER J, GUICHARD E, VANHAELEWYN E, FEDERSPIEL D.

Monsieur ESTANQUERO Bruno a été élu secrétaire.

**Pouvoir** : Monsieur GUICHARD donne pouvoir à M. BERAUX JC.

### RENFORCEMENT DE LA CHAUSSEE GRAND RU

La commission travaux informe le Conseil Municipal que le talus longeant la route de Grand Rû à proximité de la propriété de Monsieur et Madame MONNIN s'est effondré.

Les agents techniques se sont rendus immédiatement sur place afin de sécuriser la route.

L'arbre responsable de l'affaissement de terrain a été coupé dans les jours suivants.

Ce talus appartient à Monsieur et Madame MONNIN et les frais de remise en état et de sécurisation de la route sont donc à leur charge.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame MONNIN demandant à la municipalité de prendre en charge cette dépense, en précisant que la commune sera maître d'œuvre sur leur propriété et qu'en contrepartie ils s'engagent, par la suite, à entretenir régulièrement la parcelle.

Plusieurs devis ont été demandés :

- L'entreprise VALLET SAUNAL propose un enrochement sur 25 mètres de long pour un montant HT de 25 539.60 €.
- L'entreprise GALLOIS spécialisé dans l'enrochement propose un enrochement sur 20 mètres pour un montant HT de 11 600 € HT.

La commission travaux précise qu'un enrochement sur 12 mètres serait suffisant ce qui ramènerait le devis à 12 259 € HT Pour VALLET SAUNAL et à 7 500 € HT pour l'entreprise GALLOIS.

D'autre part, la commission travaux indique qu'il semble nécessaire de couper les arbres avoisinant : 3 frênes et 1 chêne dangereux bordant le Rû. Le devis de l'entreprise DUPONT René s'élève à 2 400 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de prendre en charge les travaux d'enrochement à Grand Rû suite à l'effondrement du talus dans le cadre des effets secondaires de la catastrophe du 14 juin 2009, la Municipalité ayant déjà travaillé en domaine privé dans ce cadre.

**CHARGE** le Maire de rédiger et de signer la convention autorisant la municipalité à intervenir sur le domaine privé de Monsieur et Madame MONNIN et que ceux-ci s'engagent dès maintenant à entretenir les berges du Rû.

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise GALLOIS pour l'enrochement sur 12 mètres linéaires pour un montant HT de 7 500 €.

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise René DUPONT pour l'arrachage de 4 arbres dangereux pour un montant de 2 400 € HT.

**CHARGE** Le Maire d'effectuer les ordres de service.

### ***MEME SEANCE***

### **CONVENTION DU REGROUPEMENT SCOLAIRE**

Bien qu'ayant fonctionné depuis l'origine du regroupement scolaire sans syndicat, ni convention, le Conseil Municipal souhaite qu'une convention régissant le fonctionnement et l'investissement entre les communes du regroupement soit établie. Dans un soucis de cohérence, réglementaire, tout en respectant les intérêts de chacune des communes, le Conseil Municipal espère sa mise en œuvre très rapide.

Le Conseil Municipal :

- Constate une forte contrainte de deux délibérations, pratiquement identiques en rédaction, refusant de payer des dépenses obligatoires,
- Considérant que la commune de Chézy-sur-Marne est suspectée de mal utiliser l'argent public,
- Considérant qu'il manque un alinéa ou un article concernant le mode de financement des investissements mobiliers et immobiliers et qu'il faille absolument préciser ce point pour application envers les différents partenaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ne donne pas autorisation au Maire de signer cette convention sous cette forme, et souhaite délibérer sur un nouveau projet complété

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**REFUSE** de signer la convention du regroupement pédagogique intercommunal.

### ***MEME SEANCE***

### **COURS DE DANCE ADULTE ET ENFANT PAR L'ASSOCIATION FEELING DANCE**

L'association FEELING DANCE propose actuellement des cours de danse et de fitness à CHATEAU THIERRY.

FEELING DANCE souhaiterait proposer des cours à Chézy sur Marne pour les adultes et les enfants dès la rentrée prochaine à l'Espace Pierre Eschard.

Pour les adultes : Le lundi de 19h30 à 20h15 abdos fessiers et de 20h15 à 21h00 Zumba.  
Le mercredi de 19h00 à 19h45 abdos fessiers et de 19h45 à 20h30 Zumba.

Pour les enfants : Le mercredi de 13h30 à 14h30 pour les 6-8 ans et de 14h30 à 15h30 pour les 9-12 ans.

Les cours seront assurés par Eve-Anne Landowski et par Romain DUBERNARD, professeurs diplômés d'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** que FEELING DANCE propose des cours de danse pour adultes et enfants aux horaires proposés dès la rentrée de septembre 2012, une participation financière leur sera demandée pour les frais d'électricité et de chauffage.

**MEME SEANCE**  
**CONGE MATERNITE HELENE SCELLIER**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Hélène SCELLIER informant le Conseil Municipal de sa grossesse.

La date d'accouchement est prévue le 3 octobre 2012 et Madame SCELLIER souhaiterait décaler son congé maternité de 3 semaines. Par conséquent elle quitterait ses fonctions d'agent administratif à compter du 12 septembre 2012 et reprendrait son poste le 2 janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la demande de congé maternité de Madame Hélène SCELLIER du 12 septembre 2012 au 1er janvier 2013 Inclus.

**CHARGE** le maire de rédiger les arrêtés.

**MEME SEANCE**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FABRICE BIANCHI**

Marie-Christine RIBOULOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, responsable du personnel communal informe le Conseil Municipal que le contrat de Monsieur BIANCHI Fabrice arrive à échéance le 30 avril 2012. Madame RIBOULOT propose de renouveler son contrat pour une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer,

**ACCEPTE** de renouveler le contrat de Fabrice BIANCHI pour une durée de 3 mois.

**CHARGE** le Maire de rédiger le contrat.

**MEME SEANCE**  
**CONVENTION TRANSPORT ENFANTS DU MONCET**

Le transport des élèves du Moncet à Chézy sur Marne n'est pas pris en charge par le département, la distance étant inférieure à 2 km.

La dépense est donc à la charge de la commune, la commission permanente du 26 septembre 2011 a fixé la dépense annuelle à 496.67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Conseil Général pour le transport scolaire des élèves ne bénéficiant pas de la gratuité des transports du fait de la distance entre leur domicile et l'établissement scolaire.

Cette convention sera valable 3 ans à compter de la rentrée scolaire du 5 septembre 2011, le Département n'avait pas proposé de renouvellement, ni avenant de cette convention avant son expiration.

**MEME SEANCE**  
**PERMIS DE CONSTRUIRE DEGOUET PATRICK**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de Monsieur DEGOUET Patrick domicilié 1b avenue du Général Leclerc pour la construction d'un garage a été refusé par la Direction Départementale du Territoire (DDT).

La construction de ce garage ne respectait pas les règles fondamentales du plan local d'urbanisme (PLU) et notamment l'emprise au sol (COS) supérieure à 30 % mais aussi la distance entre 2 constructions (4 mètres minimum) n'était pas respectée.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DEGOUET demandant au Maire d'accepter le permis en dépit de l'avis de la DDT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce refus de la DDT résulte d'une application stricte du règlement du PLU de la commune et qu'il ne peut en être autrement.

La DDT informe la Municipalité à ce sujet qu'une décision positive serait entachée d'illégalité et pourrait faire l'objet d'une demande de retrait de la décision illégale de la part du service chargé du contrôle de légalité et d'un recours d'un tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONSEILLE** au Maire de ne pas donner un avis favorable à la demande de Monsieur DEGOUET Patrick, le permis ne respectant pas le PLU.

D'autre part, l'accord de ce permis pourrait servir d'exemple pour d'autres demandes de permis et le PLU n'aurait alors plus d'intérêt légal.

Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur DEGOUET.

**MEME SEANCE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE JEUX EXTERIEURS A L'ECOLE MATERNELLE.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de jeux extérieurs à l'école maternelle Christian Cabrol située avenue du Général Leclerc à Chézy sur Marne. Actuellement il n'y a plus de jeux dans la cour de récréation, les anciens jeux ayant été retirés ne répondant plus aux normes en vigueur.

Le montant de l'achat de jeux extérieurs à la maternelle s'élève à 12 645 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'achat de jeux extérieurs à la maternelle.

**SOLLICITE** une subvention auprès de la CAF.

**APPROUVE** le plan de financement joint.

**S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions.

**MEME SEANCE**

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'UCCSA DANS LE CADRE DU FRAPP POUR L'ACHAT DE JEUX EXTERIEURS A L'ECOLE MATERNELLE.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de jeux extérieurs à l'école maternelle Christian Cabrol située avenue du Général Leclerc à Chézy sur Marne. Actuellement il n'y a plus de jeux dans la cour de récréation, les anciens jeux ayant été retirés ne répondant plus aux normes en vigueur.

Le montant de l'achat de jeux extérieurs à la maternelle s'élève à 12 645 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'achat de jeux extérieurs à la maternelle.

.

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'UCCSA dans le cadre du FRAPP.

**APPROUVE** le plan de financement joint.

**S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions.

**MEME SEANCE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU CDDL POUR L'ACHAT DE JEUX EXTERIEURS A L'ECOLE MATERNELLE.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de jeux extérieurs à l'école maternelle Christian Cabrol située avenue du Général Leclerc à Chézy sur Marne. Actuellement il n'y a plus de jeux dans la cour de récréation, les anciens jeux ayant été retirés ne répondant plus aux normes en vigueur.

Le montant de l'achat de jeux extérieurs à la maternelle s'élève à 12 645 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'achat de jeux extérieurs à la maternelle.

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département dans le cadre du CDDL.

**APPROUVE** le plan de financement joint.

**S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions.

**MEME SEANCE**

**SUPPRESSION 60 HEURES D'ENSEIGNEMENT AU COLLEGE DE FERE EN TARDENOIS**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courriel du Collège Anne de Montmorency lui faisant part de leur inquiétude quant à la suppression de 60 heures d'enseignement équivalent à la fermeture de deux classes (une classe de 5<sup>ème</sup> et une classe de 4<sup>ème</sup>) à la rentrée 2012/2013.

Le Maire déplore cette décision prise par l'Education Nationale, concernant cette suppression d'heures d'enseignement au Collège Anne de Montmorency de FERE EN TARDENOIS. Si cette suppression n'était pas réformée à la rentrée, elle engendrerait une augmentation importante du nombre d'élèves par classe.

Le Conseil Municipal regrette les conséquences de cette décision (classes surchargées, enseignements et options supprimés, remplacements non assurés, recours aux emplois précaire...) et souhaite que l'enseignement redevienne une priorité nationale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**S'OPPOSE** à la suppression d'heures d'enseignement au Collège Anne de Montmorency de FERE EN TARDENOIS à la rentrée scolaire 2012/2013.

**DEMANDE** à l'Inspection Académique de prendre en compte les situations de précarité existantes sur notre territoire, qu'une telle mesure ne ferait qu'accroître.

**MEME SEANCE**  
**VIREMENT DE CREDITS**

Sur proposition du responsable de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

**DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2184	92	Mobilier	+ 200 €
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 200 €

**MEME SEANCE**  
**VENTE DE PARCELLES**

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur STRUB Pierre domicilié à Paris qui souhaite vendre à la commune, pour l'euro symbolique, les parcelles suivantes suite à une non-vente dans les circuits notariaux :

Section	Numéro	Adresse	Surface
AE	8	LE RENNEMER	1a80ca
AH	387	LES PRES DE LA CHAUSSEE	15ca
E	665	LES PLAISANCES	13a16ca
E	666	LES PLAISANCES	1a33ca
ZP	221	DERRIERE LES ROCHES	9 ca

Considérant :

- Que deux parcelles sont certainement inexistantes suite aux modifications du lit du Dolloir depuis de nombreuses années.
- Qu'une parcelle est enclavée et l'autre pratiquement inaccessible.
- Que l'achat et l'imposition coûterait beaucoup plus cher que la valeur vénale de ces terrains qui n'offrent aucun intérêt même en valeur d'échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

**REFUSE** d'acquérir les parcelles de Monsieur Pierre STRUB, un courrier justificatif lui sera adressé dans les jours à venir.

**MEME SEANCE**  
**INFORMATIONS DIVERSES**

1. Au mois de février 2012 un audit de l'éclairage public a été effectué pour l'ensemble des Territoires de la commune. Mesure réalisée de nuit et effectuée tous les 10 mètres par un GPS embarqué sur un véhicule à hauteur « d'homme » relié à un luxmètre. Cette étude est totalement financée par l'USEDA :
  - Le centre bourg et le Moncet sont classés en zone très bien éclairé.
  - Le lotissement, Avenue de la Libération pour une partie et rue de la Gare sont correctement éclairés.
  - Les zones classées limites mais acceptables sont : La route de la Marne, quelques travaux route des Roches sont des portions de route à faible densité d'habitation et plusieurs tronçons sont en cours d'étude pour la rénovation et l'enfouissement des réseaux (Route des Roches et Route de la Marne).
2. Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de l'ADEP en date du 9 mars 2012 avec Réseau Ferré de France, La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, de Monsieur Régis ELBEZ, Sous-préfet et de Madame VASSEUR Isabelle, Député de L'Aisne. Le Maire présente également l'étude d'une crue réalisée par l'Association de Recherche Technologie et Sciences (ARTS).
3. L'Etoile Cycliste de Château-Thierry remercie la Municipalité pour le prêt du camping afin de faire évoluer les jeunes vététistes en toute sécurité. L'Etoile Cycliste demande la possibilité d'installer provisoirement un parcours de trial avec des palettes et des pneus. Ce parcours sera sécurisé et ne sera utilisé qu'en présence d'éducateurs diplômés. Le Conseil Municipal est favorable à la demande de L'Etoile Cycliste de Château-Thierry à condition que le matériel soit rangé par leurs membres et qu'ils en assurent la sécurité.
4. Le Maire présente trois dossiers de demande de location de l'appartement situé 13 place du Lieutenant Lehoucq. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à ces dossiers, les demandeurs n'ayant pas de revenus suffisants pour assumer le loyer mensuellement.
5. Le Maire présente le compte rendu de l'école élémentaire en date du 5 avril 2012.
6. Le Relais association émanant des communautés EMMAUS, demande à la Municipalité la possibilité d'installer un collecteur de vêtements. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
7. La confrérie de Champagne de Charly invite le Conseil Municipal au 17<sup>ème</sup> chapitre de la Confrérie du Pinot Meunier.
8. Lecture de la carte postale de remerciement envoyée par les enfants durant leur séjour en classe de neige aux Contamines Montjoie.
9. Remerciement de la Famille de Monsieur BONMARIAGE, pour la participation de la Municipalité aux obsèques.
10. Madame SINIGAGLIA Patricia, adjoint des services techniques, se marie prochainement et invite le Conseil Municipal au vin d'honneur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.